

Les données publiées annuellement par l'Observatoire interministériel de sécurité routière comportent un chapitre sur *Alcool et accidents de la route*¹. Elles sont extraites du fichier national des accidents corporels de la circulation routière, et sont analysées à l'échelon départemental.

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière

Tout accident corporel de la circulation routière doit faire l'objet d'un BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation), rempli par le service de police ou de gendarmerie compétent. Ces fiches alimentent le fichier national des accidents corporels de la circulation routière géré par l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR).

Pour l'alcool, lorsque les forces de l'ordre arrivent sur les lieux d'un accident de la circulation, elles doivent contrôler l'alcoolémie de tous les conducteurs impliqués et le cas échéant des piétons (dépistage et mesure du taux d'alcoolémie par prise de sang pour les usagers décédés ou grièvement blessés, éthylotest pour les indemnes et les blessés légers). Ces informations sont consignées dans le BAAC. Cependant, il arrive que cette donnée concernant la mesure de l'alcoolémie ne soit pas renseignée, ainsi une certaine proportion d'accidents corporels présente « un taux d'alcoolémie inconnu ou indéterminé ».

Ce fichier des accidents enregistre les tués selon un délai de 30 jours après l'accident corporel, à partir de 2005. Les données sur les tués à 6 jours de l'année 2004, ont été converties en tués à 30 jours, par application du coefficient de 1,069.

Accidents mortels à taux d'alcoolémie indéterminé ou inconnu

En Bretagne, la proportion d'accidents mortels au taux d'alcoolémie indéterminé ou inconnu varie selon les départements. La proportion la plus élevée est observée dans le Finistère (33,4%) et la plus faible dans les Côtes d'Armor (13,5%).

La proportion d'accidents mortels au taux d'alcoolémie inconnu ou indéterminé est plus faible en Bretagne (22,6%) qu'en moyenne française (25,8%).

Pourcentage d'accidents mortels à taux d'alcoolémie indéterminé ou inconnu, cumul 2003-2007

	accidents mortels	accidents mortels au taux d'alcoolémie connu	accidents mortels au taux d'alcoolémie inconnu	% indéterminés
Côtes d'Armor	208	180	28	13,5
Finistère	290	193	97	33,4
Ille-et-Vilaine	325	261	64	19,7
Morbihan	282	221	61	21,6
Bretagne	1105	855	250	22,6
France	22281	16540	5741	25,8

Source : ONISR, fichier des accidents, bilan 2007

Accidents mortels avec alcool, période 2004-2007

Les résultats départementaux de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière¹ sont présentés en cumulant cinq années, 2003 à 2007 (tableaux et carte ci-après). La proportion d'accidents mortels avec alcool (calculée sur le nombre d'accidents mortels dont le taux d'alcoolémie est connu) est de 29% en moyenne française. Elle varie de 42% en Haute Savoie à 9% en Seine-Saint-Denis, département le moins touché.

Les départements bretons prennent place parmi les proportions les plus élevées d'accidents mortels avec alcool :

- 36,7% dans Morbihan (11^{ème} rang),
- 33,3% en Côtes d'Armor (19^{ème} rang),
- 32,6 % en Ille-et-Vilaine (23^{ème} rang),
- 32,1 % dans le Finistère (27^{ème} rang),

Cependant, un seul département breton, le Morbihan, se situe au dessus de 35%. Les départements de la bordure atlantique, de la Gironde au Morbihan, affichent une proportion d'accidents mortels avec alcool, supérieure à 35%.

¹ Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) « La sécurité routière en France. Bilan de l'année 2007 : éléments essentiels » <http://www2.securiteroutiere.gouv.fr>

Le facteur alcool dans les accidents de la circulation (2/3)

Classement des départements français ayant une proportion élevée d'accidents mortels avec alcool (par ordre décroissant)

Cumul sur la période : 2000-2004

Rang	Département	%
1	CHARENTE-MARITIME	45
2	NIEVRE	44
3	PYRENEES-ORIENTALES	42
4	CREUSE	42
5	GARD	40
6	HAUTE PYRENEES	40
7	COTES D ARMOR	40
8	VENDEE	39
9	MORBIHAN	39
10	LOIRE-ATLANTIQUE	38
11	HAUTE MARNE	38
1	NORD	37
2	CANTAL	37
13	DEUX SEVRES	37
14	HERAULT	37
15	SAVOIE	36
16	MAINE ET LOIRE	36
17	HAUTE GARONNE	36
18	AUBE	35
19	GIRONDE	35
20	DOUBS	35
21	ARIEGE	34
22	AUDE	34
23	ALPES HT PROVENCE	34
24	VIENNE	34
25	FINISTERE	33
26	ILLE ET VILAINE	33
***	***	***
Moyenne nationale		31

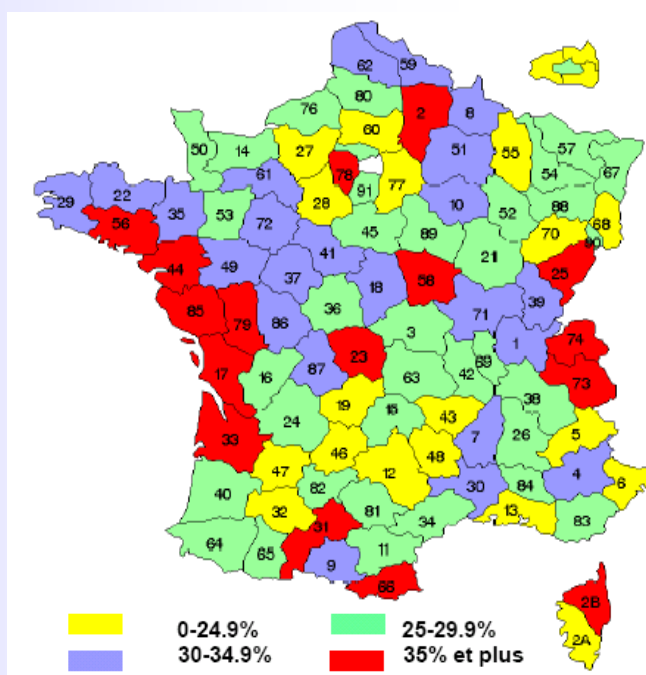
Source : ONISR, fichier des accidents, bilan 2004

Cumul sur cinq années : 2003-2007

Rang	Département	%
1	HAUTE SAVOIE	42,2
2	LOIRE ATLANTIQUE	41,3
3	CREUSE	40,9
4	NIEVRE	39,8
5	HAUTE GARONNE	39,6
6	CHARENTE MARITIME	39,6
7	HAUTE CORSE	37,2
8	PYRENEES ORIENTALE	37,0
9	DEUX SEVRES	37,0
10	VENDEE	36,8
11	MORBIHAN	36,7
12	SAVOIE	36,4
13	DOUBS	36,3
14	GIRONDE	36,2
15	YVELINES	35,5
16	AISNE	35,1
17	ORNE	34,6
18	INDRE ET LOIRE	34,0
19	COTES D'ARMOR	33,3
20	CHER	32,9
21	JURA	32,8
22	PAS DE CALAIS	32,6
23	ILLE ET VILAINE	32,6
24	AUBE	32,6
25	ARDECHE	32,4
26	AIN	32,2
27	FINISTERE	32,1
***	***	***
Moyenne nationale		29,2

Source : ONISR, fichier des accidents, bilan 2007

Cumul 2003–2007 : proportion d'accidents mortels avec alcool par département



(22, 29, 56, 35...) Le numéro figurant dans chaque département représente l'indicatif de ce dernier

Source : ONISR, fichier des accidents, bilan 2007

Un léger changement favorable du classement des départements bretons

En prenant pour seuil 35% d'accidents mortels avec alcool, la place des départements bretons par rapport à ce seuil connaît des changements :

- sur la période 2000-2004, Côtes d'Armor et Morbihan se situent au-dessus de 35% d'accidents mortels avec alcool et occupent les 7^{ème} et 9^{ème} rang des 21 départements dépassant ce seuil,
- sur la période 2003-2007, un seul département breton, le Morbihan, placé au 11^{ème} rang, est représenté dans le groupe de seize départements dépassant le seuil de 35% d'accidents mortels avec alcool.

Cette observation sur la période 2000-2007, devra être réexaminée au vu des résultats sur les prochaines années

En Bretagne comme en France, le facteur alcool est stable dans les accidents mortels de la circulation, sur la période 2003-2007

Les effectifs d'accidents mortels avec alcool survenus en Bretagne sur la période 2003-2007, atteignent un total de 288. Par rapport à l'ensemble des accidents mortels au taux d'alcoolémie connu, soit 855, le pourcentage d'accidents mortels avec alcool est de 33,6% sur cette période. En moyenne française, ce pourcentage est plus faible : 29,2%.

Nombre d'accidents mortels avec alcool en Bretagne, cumul sur cinq années

	2003	2004	2005	2006	2007	Cumul 2003-2007
Côtes d'Armor	17	16	9	9	9	60
Finistère	9	7	17	14	15	62
Ille-et-Vilaine	17	19	13	21	15	85
Morbihan	17	14	21	14	15	81
Bretagne	60	56	60	58	54	288
France	929	827	1 203	933	945	4 837

Source : ONISR, fichier des accidents, bilan 2007

Calcul de la proportion d'accidents mortels avec alcool

La proportion d'accidents mortels dans lesquels la consommation d'alcool est en cause ne peut pas être calculée sur l'ensemble des accidents mortels. Elle est calculée sur le sous-ensemble des accidents mortels dont on connaît l'alcoolémie.

Exemple en Côtes d'Armor sur les années 2003 à 2007

Nombre total d'accidents mortels : 208

Nombre d'accidents mortels au taux d'alcoolémie connu (taux positif ou négatif) : 180

Nombre d'accidents mortels avec alcool : 60

(taux d'alcoolémie supérieur au taux légal)

$$\text{La proportion d'accidents mortels avec alcool est : } \frac{60}{180} \times 100 = 33,3\%$$

Il se peut que ce résultat statistique surestime ou sous-estime le facteur alcool, mais le suivi dans le temps de cet indicateur est une donnée pertinente.